

L'Internationale insulte des
ouvriers canadiens-français

Page 2

Notre délégué à San-Francisco
choisi sur deux comités d'études

Page 2



Le TRAVAIL

5¢

VOLUME XXIV — No 7

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal

JUILLET 1948

RÉTROACTIVITÉ AU 1^{er} JANVIER

Pour les ouvriers et ouvrières de l'industrie
de la boîte de carton de Montréal

AU SERVICE DES JOURNALIERS DE MONTREAL



Ce syndicat qui obtenait 80 cents l'heure pour les journaliers lors des négociations du dernier décret, accomplit un excellent travail pour les journaliers. Nous voyons de gauche à droite: MM. R. Ducharme, V.-Président; Paul Lortie, Président; P.-E. Blain, V.-Président; C. Langlois, Agent d'affaires et Trésorier; L. Malo, Sec.-Arch.; A. Chaumont, Serg. d'Armes.

GRÈVE A ANDRÉVILLE

Eclatant succès

Il y a quelques jours, les employés de "Desjardins Limitée, d'Andréville, comté de Kamouraska, devaient déclarer la grève devant l'attitude incompréhensible et anti-sociale du patron.

Ce dernier refusait de donner suite à une sentence arbitrale rendue depuis plusieurs mois déjà. Les ouvriers auraient bénéficié d'une augmentation de .07 cents l'heure et de quelques autres améliorations si elle avait été mise en vigueur. Loin de là, le patron eut le sans-gêne d'offrir une augmentation de .01 cent de l'heure alors que ses ouvriers gagnent .40 cents l'heure en moyenne.

De plus la sentence arbitrale recommandait la paie tous les 15 jours; elle est actuellement mensuelle.

Comment se surprendre que le communisme fasse des progrès, lorsque des patrons supposés justes et charitables agissent ainsi!

Le syndicat, ayant épuisé tous les moyens d'en venir à une conclusion convenable, dut avoir recours à une grève légale.

Tout le mouvement ainsi que la population d'Andréville appuyait les justes revendications des employés de "Desjardins Limitée".

à suivre en page 6

AUX MILLE-ILES

EN ONTARIO

Congrès des métiers de l'Imprimerie

Page 8

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
REDACTION

Rédacteurs: André Roy et Fernand Simard

19, rue Caron Québec

1231 est rue Demontigny, Montréal

Tél.: 2-7535

Falkirk 3694

Administrateur: Marcel Ethier.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par L'Espérance Frères Enreg, 1130 Lagauchetière est,
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa.

L'INTERNATIONALE INSULTE DES OUVRIERS CAN.-FRANÇAIS

"Le Monde Ouvrier", organe officiel de l'Internationale dans la province de Québec, publiait en mai 1948 un article plein de rancoeur contre les ouvriers de la région du Lac Saint-Jean. Nous y lisons entre autre: "La région du Lac Saint-Jean est l'une des plus isolée parmi les districts habités de la province. La plupart des gens qui y résident n'ont que peu de contacts avec l'extérieur et, par suite, leur horizon mental et intellectuel est encore très limité. Cet état de chose rend facile la diffusion de vues nationalistes étroites et de doctrines xénophobes."

Après avoir vitupéré avec malice contre les ouvriers de la pulpe et du papier qui appuient les syndicats nationaux dans cette région, après avoir tenté de trouver la cause de leur adhésion au mouvement chrétien dans l'attitude du clergé, le rédacteur anonyme termine en disant: "Il s'agit de voir si la tactique employée dans le Lac Saint-Jean aura autant de succès auprès d'éléments plus éduqués et connaissant mieux la situation ouvrière du reste du pays et des Etats-Unis."

L'Internationale enlève son masque... Il suffit de quelques phrases aussi malhabiles échappées sans doute dans un moment d'humeur pour jeter de la lumière sur l'étroitesse d'esprit des représentants de l'impérialisme syndical. Depuis longtemps déjà nos ouvriers canadiens-français savaient que l'Internationale leur refusait de penser selon leurs traditions, leur langue et leur foi, mais jamais que je sache on ait osé insulter directement une catégorie d'ouvriers en particulier.

Nous sommes heureux que dans un moment d'inattention (nous ne pouvons expliquer autrement une attitude aussi désobligeante), l'Internationale par la voix de l'un de ses rédacteurs ait enlevée son masque. Les doutes ne sont plus possibles. Pour les représentants de l'impérialisme syndical, les ouvriers canadiens de langue française devraient renier leur langue, leurs droits ethniques, et obéir aux directions des étrangers.

Ces quelques phrases, probablement dictées par un représentant de la "Brotherhood of Paper Makers" nous permettront de donner une petite leçon à l'Internationale et quoi qu'elle en pense, nous fournira l'occasion de prouver qu'elle souffre plus que nous d'un horizon mental et intellectuel très limité.

LE DROIT NATIONAL DES OUVRIERS

On nous permettra de rappeler brièvement que la terrible guerre qui vient de se terminer a été conduite sous la bannière de la liberté, pour le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'impérialisme capitaliste, l'impérialisme raciste ou l'impérialisme syndical entrent tous en contradiction avec le principe de la Charte de l'Atlantique. Et je crois que l'une des bases fondamentales de la démocratie consiste justement dans le respect des droits linguistiques et religieux des nationalités que tout impérialisme quel qu'il soit doit combattre pour survivre. L'Internationale, comme mouvement impérialiste syndical nous en donne la triste preuve chaque jour. Qui peut nier que des sommes d'argent canadiens provenant de nos ouvriers sont quotidiennement envoyés aux Etats-Unis; qui peut nier que le grand nombre des dirigeants du mouvement ouvrier International ignorent complètement la langue française; qui peut



R. ETHIER

NOTRE DÉLÉGUÉ A SAN-FRANCISCO CHOISI SUR DEUX COMMISSIONS D'ÉTUDES

Nous apprenons de San Francisco où se tient le 31e congrès du bureau international du travail que le confrère Roméo Ethier, trésorier de la C.T.C.C. et délégué du mouvement à ces importantes assises a été élu comme membre de deux importantes commissions, celle qui étudiera les problèmes du travail de nuit, celle du travail chez les enfants.

Le confrère Ethier nous apprend également qu'il était au nom des délégués des différents syndicats chrétiens d'Europe qui ont tenu une réunion spéciale avant l'ouverture de la conférence. Nous publions ci-dessous le rapport spécial de notre représentant.

San Francisco. — Les délégués du bureau international du travail qui tient actuellement sa 31e conférence au San Francisco's memorial opera house et qui représente à la fois les gouvernements, les employeurs et les ouvriers ont élu monsieur Justin Godard de France comme président de leurs assises. Le groupe ouvrier

a choisi mons. Léon Jouhaux secrétaire générale de la C.G.T. française, comme président et mons. Percy Bengough, du Canada comme vice-président.

Lors de la 1ère réunion de la conférence M. David A. Morse sous-secrétaire du travail pour les Etats-Unis a lu un message personnel du président Truman. "Le travail du

B.I.T. nous intéresse grandement et nous lui donnons notre plus entier appui", dit le message. Plus loin il ajoute: "Les résultats obtenus dans son effort pour élever le standard de vie du monde et des travailleurs a servi comme un exemple encourageant nous donnant l'espoir de rapporter les mêmes succès dans d'autres domaines".

De son côté le maire Robinson de San Francisco après avoir rappelé que cette ville fut le berceau des Nations-Unies déclara: "Vous êtes venus ici pour trouver les moyens pratiques d'élargir le champ de la justice sociale donc les relations industrielles. Ce ne peut être qu'une source d'honneur pour cette cité d'avoir été choisie dans un but aussi noble."

Un rapport plus détaillé des différentes activités de la conférence sera publié dans notre prochain numéro.

ÉCOLE DE FORMATION SOCIALE

16-22 juillet 1948

Les écoles de formation sociale ou écoles de chefs se sont remarquablement développées en ces dernières années. La classe ouvrière en a largement profité. Des sessions intensives ont eu lieu en diverses régions qui ont permis à un bon nombre de syndicalistes, de mieux connaître la doctrine sociale de l'Eglise et de se préparer à être des dirigeants de leur classe.

Mais les ouvriers ne vivent pas seuls dans leur pays. Il y a des industriels, il y a des agriculteurs, il y a aussi des hommes de professions libérales, commerciales, etc. Un vrai chef ne peut ignorer les groupements distincts du sien. Tout en s'occupant surtout de celui-ci, il doit connaître leurs besoins, leurs aspirations, leur façon d'envisager les problèmes du jour, etc. Un des moyens les plus efficaces pour obtenir cette connaissance c'est de se rencontrer avec les chefs des autres classes et d'étudier ensemble les questions qui les intéressent.

Tel est un des grands avantages de l'Ecole de formation sociale de Boucherville, la plus ancienne de nos écoles de ce genre. Elle groupe des hommes de toute catégorie sociale: prêtres, industriels, éducateurs, ouvriers, agriculteurs, étudiants, etc. Elle leur donne un enseignement adapté à leurs diverses situations. Elle leur permet surtout de discuter ensemble l'application de la doctrine catholique à leurs milieux sociaux et d'harmoniser ainsi les tendances légitimes de chaque groupe.

L'an dernier un bon tiers des participants de l'Ecole de Boucherville était des ouvriers, la plupart chefs de la C.T.C.C. Ils ont été fort appréciés de leurs camarades comme ils ont pu eux-mêmes mieux connaître ceux-ci et les classes qu'ils représentaient.

Cette année l'Ecole de formation sociale tiendra sa seizième session annuelle à la Villa La Broquerie du vendredi soir, 16 juillet au jeudi midi, 22. Plusieurs dirigeants des syndicats devraient en profiter. Tous seront les bienvenus. On est prié de s'adresser pour les inscriptions et tout renseignement au secrétariat de l'E.S.P., 1961, rue Rachel Est, Montréal.

nier que leurs journaux sont pour la plupart hostiles à la mentalité des Canadiens de langue française; qui peut nier que la raison sociale de leurs syndicats porte des noms anglais rarement traduit dans la langue des syndiqués. Ajoutons que leur comptabilité, que leurs rapports, qu'un grand nombre de leurs cartes de membres ne sont pas bilingues.

Ces quelques faits nous suffisent pour affirmer que leur internationalisme ouvrier est anti-démocratique. En effet, le syndicalisme plus que tout autre organisme social doit respecter et même promouvoir les valeurs culturelles propres à ses membres. Le syndicalisme ne peut être uniquement une institution revendicative. Sa mission s'étend indirectement à tous les domaines de la vie. Le syndicalisme pour accomplir son rôle ne peut se préoccuper uniquement des besoins matériels de ses membres, mais aussi de leurs besoins intellectuels et spirituels. La personne humaine est un tout indivisible,

suite à la page 7

un mot... sur

*vos achats
personnels*
aux E.U.

● Si vous projetez un voyage aux Etats-Unis, voici deux choses importantes à vous rappeler:

● Vous ne pouvez rapporter au Canada aucune des marchandises prohibées en vertu de la Loi d'urgence sur la Conservation du Change. Si vous prévoyez certains achats, renseignez-vous aux Douanes, avant de partir.

● Afin de conserver, pour des achats essentiels, tous les dollars des Etats-Unis disponibles, il faut limiter à \$150.00 par année, jusqu'au 15 novembre 1948, le montant d'argent des Etats-Unis qu'une personne peut emporter en voyage. Faites en sorte d'obtenir d'avance, à votre banque, les renseignements et les formules nécessaires.

Cet avertissement a pour but d'aider le public et de lui éviter des ennuis à la frontière.

LE CANADA A BESOIN
DE
DOLLARS DES ETATS-UNIS

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU
CHANGE ÉTRANGER, OTTAWA.

FE4

Grandes activités syndicales dans la région de Granby

Elections de comités exécutifs

Importante réalisation. — Organisme florissant qui fait l'orgueil de ses membres. — L'assemblée accepte avec regret la démission de M. Lauréa Nantel.

ELECTIONS EN DIFFÉRENTS CENTRES DE LA PROVINCE.

Ces jours derniers, au local des syndicats nationaux, se tenait la dernière assemblée du conseil central de Granby, sous la présidence de M. Lauréa Nantel, pour l'année 1947-48. Les délégués, au nombre d'environ quarante, représentants les différents Syndicats affiliés, s'étaient donné rendez-vous à cette importante réunion de fin d'année qui marquait aussi le 7e anniversaire de fondation de cet important organisme. Plusieurs invités d'honneur assistaient également à cette assemblée.

Dès l'ouverture de la réunion, le président souhaita la bienvenue aux distingués visiteurs, et passa ensuite à la procédure habituelle de l'assemblée.

Après la lecture des minutes, la secrétaire donna rapport de la correspondance reçue et vint ensuite le rapport du secrétaire-trésorier. Dans ce dernier rapport, une audition des livres révéla que le compte de l'actif était des plus importants et marquait une amélioration sur les années précédentes.

Le président, M. Lauréa Nantel, a aussi donné un compte rendu de ses activités, durant l'année. Il fut facile de constater que dans ses relations extérieures, comme président de notre mouvement, il a répandu la meilleure force de travail susceptible d'amener les plus

grandes réformes sociales.

M. l'aumônier, l'abbé Ward, invité à prendre la parole félicita tout d'abord les officiers dont le terme finissait et félicita aussi les nouveaux élus. Il rappela que le but du Conseil Central était de grouper les représentants de chaque Syndicat pour promouvoir le mouvement dans Granby. "Vous avez magnifiquement fait votre travail depuis sept ans, et vous pouvez espérer beaucoup de votre jeune organisme qui continuera à vieillir pour bâtir, avec les années, des chefs ouvriers de chez-nous à principes et convictions solides, et donner à votre mouvement le succès de vos premières années de travail".

Après ces différents rapports, il fut proposé que M. Ananias Boileau, ancien vice-président du conseil central, agisse comme président d'élection, et Mlle Rosée Hébert, comme secrétaire.

Dès l'ouverture des élections, M. Lauréa Nantel donna sa démission comme président du conseil central, laquelle fut acceptée avec regret. L'assemblée se prononçait unanime en élisant par acclamation, M. Edouard Dumas.

Les autres officiers élus, furent, M. Sylvio Gladu, 1er vice-président, M. Conrad Charbonneau, 2e vice-président, Mlle

suite à la page 7

A SHAWINIGAN



Le confrère Thibodeau, l'un des plus actifs organisateurs du mouvement syndical chrétien, qui mène actuellement une lutte acharnée pour obtenir de meilleures conditions aux syndiqués.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION

suite de la page 8

De plus, les délégués ont demandé que les revenus provenant de tout travail supplémentaire ne tombent pas sous le coup du fisc!

Diverses autres résolutions ont été adoptées touchant les amendements à apporter à la constitution de la fédération.

Les congressistes ont aussi recommandé que le gouvernement provincial établisse la pension de vieillesse à 65 ans au lieu de 70. La question des ponts de péage a soulevé beaucoup d'intérêt. Tous se sont accordés à réclamer l'abolition du système de péage surtout en ce qui concerne les ponts Jacques-Cartier et Victoria.

Le congrès a prié la C.T.C.C. d'intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'elles prennent les moyens nécessaires pour apporter une solution au problème de l'augmentation extraordinaire du prix des denrées nécessaires à la vie. Le congrès a réclame l'assurance obligatoire pour les automobilistes; il a aussi félicité le gouvernement fédéral touchant son projet d'assurance-santé.

Enfin, il a réclame des vacances payées de 15 jours par année pour tous les ouvriers de l'imprimerie.

C'est le syndicat des relieurs de

Montréal qui a mérité cette année le trophée G.-A. Gagnon pour les initiatives syndicales qu'il a déployées. Des mentions honorables ont été décernées aux syndicats des typographes et pressiers de Montréal, ainsi qu'à ceux de Sherbrooke, Chicoutimi et Laprairie. Les membres du jury étaient MM. Sarto Lacombe, Roméo Valois et Alphonse Saint-Charles.

M. Fernand Simard, président du comité des remerciements, a tiré les conclusions du congrès. Il a insisté sur le fait que c'était la première fois qu'une fédération syndicale du mouvement ouvrier catholique canadien tenait son congrès dans la province d'Ontario en langue française. Il a tenu à féliciter M. Gagnon, au nom de la C.T.C.C., les officiers et les membres de la fédération pour le magnifique programme qu'ils se sont tracé en vue de l'expansion du mouvement syndical de l'imprimerie et du journalisme à travers le Canada.

M. Gagnon s'est dit flatté de la marque de confiance que les délégués venaient de lui témoigner et leur a promis de travailler comme par le passé au bien-être et à la liberté des ouvriers de l'imprimerie.

...en toutes circonstances

Si vous devez marcher beaucoup, évitez les chaussures qui font un pli et blessent le dessus du pied.

SLATER est le meilleur soulier de marche, parce qu'il garde sa souplesse et son confort après des mois et des mois d'usage.



Sans l'ardoise, nulle chaussure n'est SLATER

Slater

pour hommes et femmes

SF-70

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926, rue PLESSIS — FA. 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

292 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1) Tél. LA. 9174



RENE ROCQUE

Quelques réflexions EN MARGE DE VOTRE VICTOIRE

Pour la première fois dans l'histoire de l'industrie de la boîte de carton, les employés ont pu discuter avec succès et librement de leurs salaires et conditions de travail avec les employeurs. La lecture des principales améliorations obtenues par l'association syndicale après plusieurs mois de négociations prouvent que les ouvriers et ouvrières soucieux de protéger leurs droits et intérêts peuvent obtenir des résultats surprenants. Hier encore, vous ne pouviez discuter de vos salaires, de vos heures de travail, de vos vacances, de vos promotions, de vos congés. Aujourd'hui, ce droit vous est reconnu. Un contrat collectif de travail en garantira bientôt la stabilité. Dans le passé l'employeur était le seul à décider de votre sort, dans l'avenir vous serez à même de l'orienter selon les normes de la justice et de l'équité. Dans le passé, vous deviez vous contenter des quelques privilèges que le patronat voulait bien vous accorder, dans l'avenir vous pourrez exiger ces privilèges légitimes. Dans le passé, vous n'osiez pas revendiquer les salaires convenables qui vous auraient permis de mieux vivre, de crainte que le patron vous "fiche" à la porte, dans l'avenir non seulement vous serez capables de revendiquer ces salaires, mais vous pourrez les exiger.

Aux ouvriers et ouvrières

RÉTROACTIVITE AU

LE SYNDICALISME POUVAIT SEUL ACCOMPLIR CE PRODIGE! \$150.00 ET PLUS DE RETROACTIVITE, MEILLEURS SALAIRES DE BASE, ETC...

Les salaires des ouvriers et ouvrières de la boîte de carton, de Montréal, correspondent enfin au coût de la vie! En effet, le tribunal d'arbitrage formé sur la demande de la Confédération vient de rendre une décision favorable à la partie ouvrière. Elle accorde entre autre une augmentation substantielle de salaires de 15 pour cent, avec minimum de .10 cents.

Cette victoire n'a pas été facile. Elle a pu être gagnée grâce au dévouement inlassable des organisateurs, en particulier des confrères Rocque et Marchand, mais surtout grâce aussi à la ténacité des officiers et membres de l'association.

Cette décision arbitrale, dont nous énumérons les principaux avantages ci-dessous, servira de base à toutes les conventions collectives de travail qui seront signées dans l'industrie de la boîte de carton. Pour l'instant, elle s'applique à Premier Paper Box et à la Standard Paper Box.

Pour comprendre toute la portée de cette victoire ouvrière, il faut tenir compte du fait que les salaires payés dans cette industrie étaient ridiculement bas, que les conditions de travail étaient fixées au petit bonheur par le patronat, qu'un décret existait déjà depuis plusieurs années, mais que ce décret n'avait à date servi à autre chose qu'à régler la concurrence entre patron en établissant une échelle de salaires pour tous les travailleurs de l'industrie. Parmi les taux stipulés par ce décret quelques-uns sont encore aussi bas que .29 cents de l'heure.

La liberté démocratique tant vantée dans notre pays ne peut être complète sans la liberté démocratique du Travail. L'organisation syndicale dans la boîte de carton vous apporte cette liberté. La grande majorité des employés de cette industrie ont adhéré à l'association et d'ici quelque temps, il sera possible de signer des contrats de travail dans chaque atelier. Continuons le travail commencé en étant de plus en plus solidaires et en faisant rayonner nos convictions de syndiqués chrétiens.

AVANTAGES OBTENUS PAR LA C.T.C.C.

Salaires de base

Afin d'éviter le retour à des salaires de famine et de permettre aux négociateurs des prochains contrats de travail dans l'industrie, les porte-parole syndicaux ont demandé et obtenu la fixation de salaires de base supérieurs à ceux qui existent présentement.

Les salaires de base des employés féminins seront de .40, .45 et .50 cents. Ceux des employés masculins seront de .45, .50, .55, .60 et .65. La gradation des taux marque les augmentations qui seront accordées automatiquement tous les trois mois.

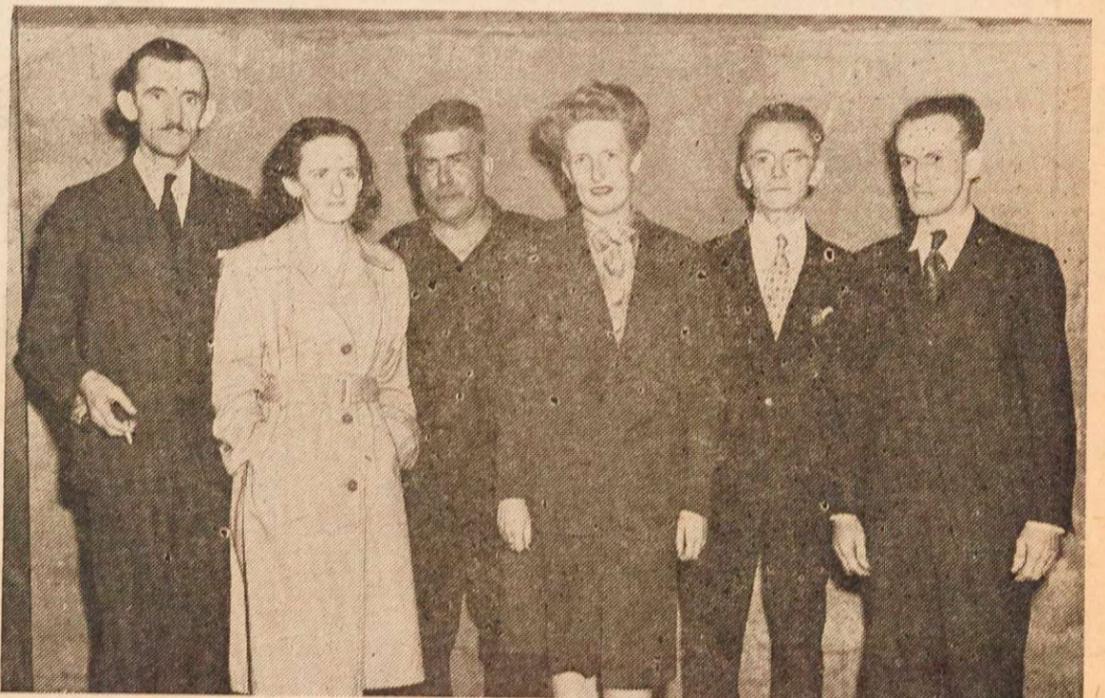
Augmentation de salaires

L'association syndicale a eu gain de cause devant le tribunal d'arbitrage en ce qui concerne les augmentations de salaires. La décision accorde 15 pour cent avec minimum de .10 dans les cas où ce pourcentage correspondrait à moins de .10 cents. Notons que ces augmentations de salaires sont rétroactives au mois de janvier, ce équivaldrait à une paie supplémentaire moyenne de \$150.00 lors de la mise en vigueur de la décision arbitrale.

La formule Rand

Pour répondre au désir des membres de l'association, les représentants syndicaux demandèrent l'application de la formule Rand dans l'industrie de la boîte de Carton et l'obtinrent. Cette clause obligera tous les employés de l'usine où l'union sera reconnue à payer une

OFFICIERS DE LA STANDARD PAPER BOX



Ils ont manché de l'avant! Leurs compagnes et compagnons de travail ONT APPUYE LEURS EFFORTS. ILS RECOLTENT maintenant le fruit de leur ténacité. Nous voyons de gauche à droite: M. Gérard Poitras, Président; Mlle Rita Day, M. R. Birtz, Mlle G. Godin, M. U. Rochette et C. Normandeau.

À PRÊTS AUX PARTICULIERS

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000
531 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

de la boîte de carton

PREMIER JANVIER

VOYEZ LES RESULTATS OBTENUS PAR LE SYNDICALISME EN QUELQUES MOIS; COMPAREZ-LES AVEC CEUX DES UNIONS DE COMPAGNIES DEPUIS 10 ANS . . .

cotisation syndicale, qu'ils en soient membres ou non. L'importance de cette clause est considérable. Elle diminue le travail des officiers-collecteurs et leur permet ainsi de se dévouer davantage au bien-être et à la sécurité des membres du syndicat. De plus, soulignons qu'elle est très juste; celui qui bénéficie des avantages obtenus par l'union doit aussi collaborer à son existence et à son développement.

Vacances et congés payés

La durée des vacances a été portée à deux semaines après cinq ans de service, les fêtes chômées seront au nombre de huit. Deux de ces fêtes seront payées. Ajoutons que la semaine de travail sera de cinq jours; le samedi avant-midi sera chômé. La journée régulière sera de 9 heures.

Autres améliorations

Il faut mentionner au nombre des principales améliorations obtenues celles qui sont spécifiées par les clauses de séniorité et de procédures de griefs.

La première protège les vieux employés contre l'arbitraire. Après 10 et 15 ans de service, il est assez fréquent de voir un employé sacrifié pour un plus jeune ou encore être supplanté à l'occasion de transfert et de promotion. A l'avenir, les questions relatives à cette clause seront étudiées par le syndicat et le comité nommé à cette fin.

La deuxième clause apporte une plus grande sécurité aux employés. Le règlement des griefs dans une industrie non-organisée se fait souvent selon l'humeur et le caprice des contremaîtres ou de l'employeur. En vertu du contrat aucun employé ne sera suspendu à moins d'une raison jugée suffisante par le comité syndical. En outre, toute injustice dont un membre pourrait être l'objet sera considérée comme un manquement au contrat et vite corrigée par le syndicat. Ajoutons que le temps supplémentaire sera rémunéré aux taux de temps et demi, les jours de fête à temps double.

LA DEMOCRATIE INDUSTRIELLE

La décision arbitrale dont nous venons de vous donner les grandes lignes marque la première étape vers la démocratisation de l'industrie de la boîte de carton. Dorénavant, les ouvriers et ouvrières seront sur un pied d'égalité avec leur employeur en ce qui concerne les conditions de travail. Il est juste d'ailleurs qu'il en soit ainsi. L'ouvrier ou l'ouvrière qui contribue au progrès de la civilisation par son travail a droit à des avantages et à une reconnaissance officielle pour les services rendus. Les ouvriers et ouvrières de la boîte de carton deviennent des êtres plus libres. Mais il faudra continuer le travail commencé, il faudra d'année en année améliorer encore les conditions de travail. Et pour progresser, il faut que chacun d'entre vous se montre digne de son syndicat et le supporte dans toutes les luttes qu'il aura à mener.

Victoire syndicale Victoire ouvrière

La victoire des ouvriers de la boîte de carton est une victoire de l'organisation syndicale. Elle a été possible grâce à la mort de l'individualisme et à la naissance de l'esprit de solidarité. Depuis longtemps les ouvriers de la boîte de carton voulaient mettre fin à leur exploitation. Leur première tentative fut la formation d'unions de boutiques, la signature d'un décret et la formation d'un comité paritaire.

Ils se sont vite aperçus que tous ces organismes ne pouvaient jouir de l'indépendance nécessaire pour mener à bonne fin les revendications qu'ils soutenaient! POUR BRISER LES REMPARTS FORTIFIES DU PATRONAT QUI CONTROLAIENT ET LES ASSOCIATIONS DE BOUTIQUES, ET LES COMITES PARITAIRES, ET LA TENUEUR DU DECRET, IL FALLAIT QUE LES OUVRIERS S'ELEVENT A UN PIED D'EGALITE AVEC EUX. Seule l'organisation syndicale indépendante a pu y réussir. Les résultats obtenus en si peu de temps prouvent que le syndicalisme est la seule formule qui convienne à la classe ouvrière.

Il fallait augmenter les salaires, fixer des heures de travail raisonnables, obtenir des vacances plus longues et des fêtes payées, démocratiser les conditions générales de travail dans l'usine et assurer la continuation de ces avantages dans l'avenir.

OFFICIERS DE LA PREMIER PAPER BOX



Ils seront les premiers à bénéficier des avantages obtenus, mais ils ne seront pas les derniers, car tous les ouvriers sont maintenant décidés à joindre les rangs des syndicats nationaux. Nous voyons de gauche à droite: M. A. Alarie, M. Gauthier, Mlle Provost, M. C. Poitras et F. Manuri.



Jos. Lapierre

LE MOIS PROCHAIN

Votre agent d'affaires vous dira pourquoi tous les ouvriers de la boîte de carton doivent adhérer aux syndicats.

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président—A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

A VOTRE SERVICE



S'INSTRUIRE POUR CONSTRUIRE

Par M. ALFRED CHARPENTIER

BULLETIN MENSUEL

Les officiers de tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C., sont avisés qu'un bulletin mensuel sera très bientôt distribué à tous les permanents du mouvement. Entr'autres choses ce bulletin contiendra particulièrement une liste des documents de toutes provenances reçus par le Service et que ce dernier met à la disposition des dirigeants du mouvement.

COMMISSION REGIONALE D'ETUDE

GRANBY

Sous l'égide de la Commission régionale d'étude de Granby il s'est tenu, à cet endroit, le 13 juin dernier, une journée d'étude sur la coopération.

Dans l'avant-midi, M. l'abbé Roland Frigon, assistant-aumônier général de la C.T.C.C., a traité du coopératisme comme complément du syndicalisme. Dans l'après-midi, M. Alfred Charpentier, Directeur du Service de Recherches de la C.T.C.C., a fait quelques considérations sur l'éducation ouvrière.

Une quarantaine de syndiqués d'élite, hommes et femmes, ont pris part à cette journée. Les conclusions ont été tirées par M. le Curé T. Dubuc, de la paroisse St-Eugène et par M. l'abbé Ward, aumônier des syndicats catholiques de Granby.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Service de Recherches a reçu des prospectus sur les cours par correspondance donnés par le Ministère du Bien-Etre de la Jeunesse.

Les syndiqués, particulièrement les jeunes, désireux de compléter ou d'augmenter leur formation professionnelle feraient bien de suivre ces cours lesquels portent sur un grand nombre de métiers. Il en coûte pratiquement rien pour suivre ces cours si ce n'est la peine que doit s'imposer l'élève pour préparer ces leçons à la maison.

On obtiendra plus de renseignements en s'adressant à Monsieur Sonio Robitaille, Directeur des Cours par Correspondance de l'Enseignement Spécialisé, 1265 rue Saint-Denis, Montréal, 18, P.Q.

FORMATION SYNDICALE

Le Centre Social de l'Université d'Ottawa a adressé au Service la série des cours par correspondance qu'il dirige déjà depuis plusieurs années.

Sous le titre général "La Doctrine Sociale pour Tous", ces cours portent sur les six sujets particuliers suivantes:

- 1.—Les Principes Généraux de la Coopération;
- 2.—Les Caisses Populaires;
- 3.—La Coopérative d'Habitation;
- 4.—Le Syndicalisme;
- 5.—L'Organisation de la Production;
- 6.—La Législation Ouvrière.

Un nombre déjà important de syndiqués, nous dit-on, suivent déjà ces cours dirigés par les Pères Oblats de l'Université d'Ottawa. Sans doute que ce nombre peut augmenter encore. Ceux qui désirent suivre ces cours obtiendront les renseignements nécessaires en s'adressant au Rév. Père René Ferragne, o.m.i., Directeur du Centre Social, Université d'Ottawa, 125 rue Wilbrod, Ottawa, Ont.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Que l'on continue à adresser au Service de Recherches des copies de conventions particulières. Il y a un relâchement depuis quelque temps qu'il ne faut pas laisser persister.

Le Service va incessamment commencer le relevé des clauses de conventions contenant des particularités nouvelles intéressantes à connaître pour les négociateurs.

Qu'on veuille donc nous continuer l'envoi des conventions pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Qu'on n'oublie pas non plus de nous tenir au courant des amendements aux conventions dont nous avons copies.

ELECTIONS CHEZ ESMOND MILLS A GRANBY

A une assemblée régulière du Syndicat National des Employés de la Esmond Mills Inc. tenue le 6 juin dernier, sous la présidence de M. Lauréa Nantel, les membres ont étudié plusieurs questions importantes, tel que les négociations en cours, la semaine de vacances qui a été fixée au premier lundi de juillet, ainsi que la nomination de M. Maurice Mailoux au cours de l'Ecole d'Action Ouvrière qui sera tenu à St-Hyacinthe du 4 au 17 juillet prochain.

Le président donna rapport des activités du Syndicat durant le terme 1947-48.

Les membres procédèrent ensuite au choix de leurs officiers pour le terme 1948-49. M. Gaston Ledoux, président de la Fédération Nationale du Textile, fut nommé pour présider ces élections, et M. Gérard Godard, comme secrétaire.

Voici les noms des officiers élus: M. Lauréa Nantel, président; M. Adélarde Forget, vice-président; M. Maurice Mailoux, trésorier; Mlle Gilberte Cabana, secrétaire-archiviste. Directeurs, MM. Paul-Emile Tétreault, Gérard Godard, et Maurice Tardif, Alfred Laboissonnière. Sentinelle, André Côté; Comité de griefs: MM. Lauréa Nantel, Maurice Mailoux et Lionel Boissonnault; Vérificateurs: MM. Emile Robin, Roger Chaussé et M. Daignault.

Délégués au Conseil Central: MM. Lauréa Nantel, Maurice Mailoux, Gilberte Cabana et Adélarde Forget.

Délégué à la Fédération Nationale du Textile et à la C.T.C.C., M. Lauréa Nantel.

Le président d'élection, M. Gaston Ledoux, remercia l'assemblée de lui avoir rendu la tâche si facile, et souhaila au nouveau conseil une année fructueuse, de collaboration et de bonne entente. Le président remercia les membres de la confiance qu'ils ont mis en lui et le support qu'ils lui ont toujours donné, et espère que l'année 1948-49 sera une année de progrès et de collaboration avec les employeurs.

G. Lamond & Fils Ltée

MEDAILLES et BAGUES
pour Gradués

Insignes émaillés pour
Sociétés

1065, BLEURY MA. 7769

Encourageons de préférence
ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils
font leur part.

GREVE A ANDREVILLE

suite de la 1ère page

La C.T.C.C. a dépêché sur les lieux un de ses organisateurs M. Albert Côté pour seconder MB. Roger McGinnis, organisateur de la Fédération Nationale de la Métallurgie.

Au moment même d'aller sous presse un télégramme nous apprend que le courage et la ténacité des ouvriers ont eu raison de ce patron récalcitrant. Une grande victoire a couronné les efforts dévoués des organisateurs.

Le journal Le Travail est heureux d'offrir ses sincères félicitations à MM. McGinnis et Côté pour le zèle inlassable et le grand dévouement qu'ils ont montré au cours de cette grève.

Ce grand succès prouve une fois de plus que les ouvriers doivent se grouper dans un mouvement conduit par des chefs compétents et soucieux du bien-être des ouvriers.



DOULEURS

Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Captabs ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

ANTALGINE

ENCOURAGEZ

NOS

ANNONCEURS

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTION... des EX-MILITARISTES et l'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE.

Par l'entremise du SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES, on favorise la collaboration ouvrière-patronale.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

Grandes activités syndicales dans la région de Granby

suite de la page 3

Rosée Hébert, secrétaire-archiviste, Mlle Rachelle Hébert, secrétaire-trésorière, M. Georges E. Robin, ass. sec. trés. Mlle Gilberte Cabana, secrétaire-correspondante, et M. Eugène Goyette fut élu sergent-d'armes.

Les délégués se sont aussi choisis un organisateur général pour la Fête du Travail de 1948. La responsabilité a échoué à M. Gilles Charbonneau, qui compte plusieurs années d'expérience dans ce domaine, et il est hors de doute que sa nomination sera apprise avec plaisir auprès des ouvriers de Granby.

Après l'installation des officiers, M. Ananias Boileau, qui agissait comme président d'élection, félicita les officiers anciens et nouveaux de leur magnifique travail, et leur demanda de continuer de produire des activités dans tous les domaines.

ELECTIONS A ST-HYACINTHE

Lors de sa dernière assemblée tenue le 20 juin dernier, le syndicat national catholique du textile de laine de St-Hyacinthe, a procédé à l'élection annuelle de son bureau de direction.

M. William Aubertin, président a été réélu, ainsi que les autres membres du bureau de direction, MM. Philippe Pelletier, secrétaire, Georges Bachand, trésorier; Fernand Courteau, vice-président;

Jean-Paul Campbell, directeur.

M. Edgar Graveline, président du conseil central de St-Hyacinthe, présidait ces élections. Mlle Marie-Reine Dansereau, secrétaire adjointe du conseil central, agissait comme secrétaire d'élections. M. Georges Patenaude, président du syndicat national du tricot assistait à cette assemblée.

M. Georges Patenaude a été réélu président du syndicat national du tricot de St-Hyacinthe, pour un troisième terme, lors de l'assemblée régulière du Syndicat en juin dernier. Les autres membres élus sont MM. Jean-Claude Morel, vice-président, Armand Lamarche, secrétaire-archiviste, Bernard Larose, trésorier, Mlles Marie-Reine Dansereau, secrétaire-correspondante, Antoinette Fortier, secrétaire financière; Mlle Bernadette Provost, directrice; MM. Bernard St-Onge et Henri Blain directeurs.

M. René Gosselin, technicien de la Fédération N.C. du Textile, présidait ces élections. M. Marcel Pépin, aide organisateur de la Fédération du Textile agissait comme secrétaire d'élection. M. Edgar Graveline, président du conseil central de St-Hyacinthe, assistait comme président d'honneur.

ELECTIONS ANNUELLES DU SYNDICAT DE L'ALUMINUM POUR LE TERME 1948-49

Monsieur François Allard, réélu président du S. N. des employés de l'Aluminium de Shawinigan Falls Inc., pour un

5ième terme lors de l'assemblée régulière du syndicat national des employés de l'Aluminium de Shawinigan Falls Inc. tenue dimanche dernier le 20 juin.

Cette assemblée d'élections fut présidée par le président d'élections, M. Albert Sénécal assisté de M. Courteau, qui agissait comme secrétaire d'élections.

Voici le résultat: François Allard, président; Jos. Julien, vice-président; Rodolphe Laroché, sec.-archiviste; Lionel Lamy, sec.-correspondant; Roger Rousseau, sec.-financier; Roger Marchand, sec.-trésorier; Omer Juneau, sergent d'armes.

Assistaient à cette assemblée come invités d'honneur: MM. William Brûlé, président du conseil central des Syndicats Nationaux de la Mauricie Inc., Sylvain Thibodeau, organisateur C.T.C.C., Irénée Bédard et R. Père Leconte, aumônier substitué.

OFFICIERS ELUS DU SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VERNEY MILLS INC.

Les membres du Syndicat National des Employés de la Verney Mills Inc., lors de la dernière assemblée, dimanche le 13 juin, tenue sous la présidence de M. Gérard Authier, ont procédé à l'élection de leurs officiers pour le terme 1948-49. M. Gilles Charbonneau agissait comme président des élections.

Voici les noms des officiers élus: M. Gérard Authier, président. M. Bernard Carpentier, vice-président. M. Roger Allard, secrétaire-trésorier. Mlle Bernadette Côté, secrétaire-archiviste. M. Marcel Presseau, sergent d'armes. MM. Eugène Goyette, Edouard Lachance, Mlles Della Campbell, Thérèse Lachance, directeurs.

Délégués au Conseil Central, MM. Eugène Goyette, Roger Allard, Edouard Lachance et Emile Laverdure.

Vérificateurs: M. Rosaire Lambert et Mlle Dorilla St-Jean. M. Gérard Authier, président, est également nommé directeur au Bureau Fédéral de la Fédération Nationale du Textile. M. Roger Allard fut nommé come délégué à l'Ecole d'Action Ouvrière qui sera tenue à St-Hyacinthe du 4 au 17 juillet prochain.

ENCOURAGEZ

NOS

ANNONCEURS



Gibeault & Duquette
Avocats
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

Province de Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Autrefois, les réclamations de salaires concernant les bûcherons se prescrivait par six mois. Par un amendement du gouvernement de l'Union Nationale, la Commission du Salaire minimum, sur simple lettre, arrête la prescription et garantit par le fait même le placement intégral du salaire à des dizaines de milliers de travailleurs en forêt.

Un autre amendement concerne le surtemps. Quand il n'y avait pas de convention de travail établissant le taux horaire pour travail additionnel, rien n'obligeait un patron à payer le surtemps à ses employés pour l'ouvrage exécuté après les heures ordinaires, si ceux-ci recevaient une fois et demie le salaire prescrit par une ordonnance. Depuis cet amendement, les ouvriers reçoivent pour le temps additionnel une fois et demie le salaire payé et non pas une fois et demie le salaire fixé par une ordonnance.

Depuis l'an dernier, la Commission du Salaire minimum, par une ordonnance spéciale, garantit sept jours de congé payé à tous les salariés assujettis aux ordonnances. Comme il y a environ 900,000 personnes dans la province qui sont visées par les ordonnances et que la majorité d'entre elles n'avait pas de vacances payées, on peut estimer au minimum que 500,000 salariés nouveaux, hommes ou femmes, bénéficient de ces congés. La loi de la convention collective à aussi été amendée pour permettre au lieutenant-gouverneur en conseil d'inclure dans toutes les conventions collectives une clause pour les congés payés.

Sur les instructions du ministère du Travail, la Commission du Salaire minimum a abrogé les ordonnances 13, 15, 16, 17, 30, 36 parce que l'ordonnance no 4 a été amendée de façon à hausser les minima de cinquante pour cent et que maintenant tous les ouvriers visés par les ordonnances ci-haut mentionnées sont assujettis à l'ordonnance no 4.

En septembre 1944, il y avait 250,000 personnes assujetties à des ententes collectives dans la province. En février 1947, soit après deux ans et demi d'administration sous l'Union Nationale, on compte 325,000 personnes visées par des ententes collectives, soit trente pour cent de plus.

Les augmentations de salaires pour la province se totalisent pour 1944 à \$10,302,539.76; pour 1945 à \$13,702,219.08; pour 1946 à \$56,570,304.24. On voit que pour les années 1945 et 1946, les augmentations forment un total de \$70,272,523.32 ce qui forme un montant supérieur à toutes les augmentations accordées durant les cinq années précédentes. Pour les années 1941-42-43, les augmentations se totalisent à \$54,236,175.00 contre \$56,570,304.24 pour 1946 seulement.

ANTONIO BARRETTE,
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre.

GUIDE SYNDICAL

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. 2-5808

Alphonse Proulx, sec.
197, des Commissaires,
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés.

Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél. 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés.

Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal

1231, Demontigny est,
HORACE LAVERDURE, prés.

FA. 3694

Montréal.

J. ERNEST PAYMENT, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés.

J.-B. DELISE, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

L'INTRERNATIONALE INSULTE DES OUVRIERS CAN.-FRANCAIS

suite de la page 2

et l'on ne saurait la grandir en niant une partie de ses aspirations légitimes.

Comment ferait donc l'Internationale pour donner à ses membres tout ce qu'ils attendent d'un mouvement ouvrier, lorsque celle-ci accuse d'étroitesse ceux qui veulent protéger leurs droits.

Les syndicats nationaux sont nés non seulement à cause des besoins matériels qu'il fallait obtenir pour les ouvriers Canadiens de langue française, mais aussi parce que ces derniers étaient frustrés dans leur personnalité au sein des unions d'origine étrangère.

Nous connaissons, pour avoir vécu parmi eux, la mentalité des ouvriers du Lac Saint-Jean.

Il nous fait plaisir de leur rendre ici un témoignage: "Vous avez été les pionniers du syndicalisme chrétien au Canada, vous avez été les premiers à comprendre la nécessité d'un syndicalisme national et vous avez tenu à revendiquer vos droits, vos intérêts légitimes en tenant compte des droits inaliénables que vous a légués nos traditions et notre passé historique. Et votre geste a prouvé depuis longtemps que la formule était bonne puisque nous pouvons facilement comparer nos succès avec ceux de l'Internationale". Nous reviendrons plus longuement dans un prochain article sur cette question, afin de terminer l'éducation des représentants de l'Internationale, qui par mauvaise foi ou ignorance s'identifient avec l'impérialisme capitaliste.

Nous tenons cependant à souligner qu'il est un côté purement objectif du syndicalisme ouvrier qui englobe tous les problèmes communs à la classe ouvrière à travers le monde. Sur ce point nous sommes complètement d'accord avec tous les mouvements ouvriers et c'est ici que nous admettons la nécessité d'un internationalisme.

Congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie à Brockville, Ontario

LES DELEGUES TRACENT UN PROGRAMME D'ORGANISATION DE GRANDE ENVERGURE.

LE CONFRERE G. A. GAGNON ELU PRESIDENT DE CETTE PUISSANTE FEDERATION.

Brockville, 28. — M. Georges-Aimé Gagnon, de Montréal, qui l'an dernier avait décidé de quitter la présidence de la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada, après avoir occupé ce poste une dizaine d'années, a de nouveau été élu pour diriger les destinées de cet important organisme syndical. Il succède à M. Sarto Lacombe, également de Montréal. Fait à signaler, il a été élu par acclamation.

Le 23e congrès annuel de la fédération a pris fin par une excursion en bateau dans les Mille-Iles. Les séances mêmes du congrès se sont tenues à l'hôtel Manitonna. M. Gagnon, qui a agi comme administrateur-gérant de la fédération au cours de l'année écoulée, a soumis un intéressant rapport de ses nombreuses activités. Il laisse voir que la fédération ne cessera de se développer en 1948-1949, grâce au travail ardu de ses officiers.

AUTRES OFFICIERS ELUS

Les autres officiers élus sont Armand Morin, d'Ottawa, 1er vice-président, Henri Savignac, de Joliette, 2e vice-président, Maurice Morin, de la "Presse", délégué du Syndicat des journalistes, 3e vice-président, Salmon Lessard, de Chicoutimi, 4e vice-président; MM. Roméo Valois et Alphonse St-Charles ont été maintenus dans leurs postes respectifs de secrétaire-archiviste et de secrétaire-trésorier. M. Sarto Lacombe, président sortant, s'est vu décerner la délicate fonction de vérificateur. Les directeurs, pour le prochain exercice, sont: MM. Gilles Charbonneau, de Granby, Paul Pinard, de Sherbrooke, Adélar Latulipe, de la région de la Beauce, Robert St-Hilaire, de Québec, Alexandre Bélanger, de St-Jean (Qué.), Adrien Morneau, des pressiers de Montréal, et André Hogue, du syndicat de l'industrie du journal de Montréal.

Le président honoraire de la fédération est l'hon. J.-H. Delisle, ministre d'état dans le cabinet Duplessis. C'est M. Fernand Simard, représentant personnel de M. Gérard Picard, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui a présidé l'élection; M. Valois agissait comme secrétaire du scrutin.

Le R. P. Léon Courchesne, O.M.I., a donné sa bénédiction aux nouveaux officiers, après que ceux-ci eurent prêté l'obligation d'usage.

"A Montréal et dans quelques autres centres, a dit M. Gagnon, nos syndicats sont parvenus à obtenir une réglementation du travail des plus avancées; ajoutons qu'ils ont obtenu, dans des centaines d'industries, la semaine de 40 heures, dans d'autres, la semaine de 41 heures avec obligation de 40 au mois de janvier 1949. Dans certains centres, tel Québec, la semaine, qui autrefois était con-

sidérée raisonnable à 48 heures, a été beaucoup allégée.

"En 1936, nos meilleurs typographes, en général, gagnaient 65 cents l'heure; actuellement, dans nos conventions générales, ils gagnent \$1.10. Aucun d'eux ne peut prétendre aujourd'hui gagner moins que ce minimum puisque nos bons contrats particuliers fixent \$1.15 et que les hommes de certaines qualités supérieures atteignent facilement maintenant \$1.25, \$1.35 et \$1.50 l'heure. Ajoutons à cela que nous n'avions ni vacances ni fêtes payées, qu'aucune sécurité n'existait. Tout cela a été réalisé, non pas sans efforts.

"Il me fait plaisir de souligner que la région de Hull et d'Ottawa a signé d'excellentes conventions tant pour les hommes de métier de nos industries que pour les journalistes, que Québec a fait un progrès raisonnable; Joliette, Sherbrooke, Granby et plusieurs autres centres ont réalisé des ambitions qu'ils auraient cru impossibles il y a quelques années, mais aucun d'eux, pour des raisons économiques, au point de vue général, n'est arrivé à atteindre les résultats réalisés dans les derniers contrats passés par le syndicat de Chicoutimi. Celui-ci se place maintenant immédiatement après Montréal au point de vue de ses contrats.

Ce dernier syndicat, au point de vue négociations, peut être considéré comme l'un des atouts des plus puissants pour permettre à d'autres centres d'atteindre des succès semblables.

PROGRES DE LA FEDERATION

"En 1936 votre fédération comptait 500 membres; en 1937, 734. En juin 1948, elle en compte 2,500, pas tous en règle, ce qui veut dire une augmentation de 500%. Le mouvement s'est donc développé de façon prodigieuse. Ce succès a été atteint grâce au travail de tous les officiers des différents syndicats, qui ont travaillé ferme à assurer la réussite. Jamais nos syndicats ne sont devenus aussi forts et nous pouvons compter que l'an prochain nous aurons d'autres importants effets.

"La fédération possède maintenant 20 syndicats affiliés bien établis, puissants et capables de se défendre. Autrefois, nous signalions le développement syndical dans la province de Québec et aujourd'hui, tel que nous l'avons mentionné, il n'est plus question d'un seul milieu. La fédération

aura une influence mesurée à son développement continu et inter-provincial et cette influence sera bienfaisante pour tous en général et pour chacun en particulier.

"En ce qui concerne nos assurances, en 1936, elles atteignaient \$300,000; en 1938, elles atteignaient \$320,000 et cette année elles se sont maintenues à bien au delà d'un million. C'est donc admettre que nos membres assurés ont augmenté cette année et au cours des dernières années; et rien ne laisse prévoir un flé-

chissement pour l'avenir. Ajoutons à cela \$250,000 couvrant l'assurance-accident et l'assurance-maladie de nos membres, alors qu'il y a une dizaine d'années, la fédération pouvait à peine porter \$20,000; d'ailleurs, les services n'étaient pas aussi étendus qu'aujourd'hui."

RESOLUTIONS ADOPTEES AU CONGRES

D'importantes résolutions touchant l'impôt sur le revenu ont été adoptées. En effet, le congrès a fait sien une résolution sou-

mise par le conseil syndical des métiers de l'imprimerie demandant à la fédération de prier la Confédération des travailleurs catholiques du Canada de faire des démarches auprès des autorités fédérales pour que les exemptions accordées aux personnes mariées ayant des enfants soient portées de \$100 à \$500 pour chaque enfant, et pour que les exemptions accordées pour les autres dépendants demeurent les mêmes, soit \$300 pour chaque personne.



*Chaque dollar épargné hâte
la réalisation de vos rêves*

Tout ce qui rend la vie heureuse entraîne;
pour la plupart d'entre nous, beaucoup de projets,
d'assiduité, de labeur : : : et presque tous ces beaux
plans d'avenir s'appuient sur l'argent—nous mettons de côté
une fraction de nos recettes en vue d'avoir,
un de ces jours, du bien-être, des loisirs, de la sécurité.
Ce n'est pas toujours facile, surtout par le temps qui court
: : . Mais, somme toute, le capital épargné est la
partie la plus importante, la plus significative,
des dollars qu'on a gagnés.

Espérer ne suffit pas : : : épargner vaut mieux !

LA BANQUE ROYALE DU CANADA